

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité-Travail-Progrès

Décret n° 2023-1757 du 22 novembre 2023
portant convocation du Parlement réuni en Congrès

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution,

DECRETE :

Article premier : Le Parlement réuni en Congrès est convoqué le mardi 28 novembre 2023, en application de l'article 127 de la Constitution, pour le message du Président de la République sur l'état de la Nation.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 22 novembre 2023



Denis SASSOU-N'GUESSO.-